

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2024 - 18 h 00 - convocation du 10 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-048

DEMANDE DE SUBVENTION REGION - BONUS RURALITÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'aménagement pour la sécurisation du parc du tennis. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre du Bonus Ruralité de 40 % du coût estimé des travaux qui se composent comme suit :

- Maçonnerie 39 500.00 € HT soit 47 400.00 € TTC
- Métallerie 36 926.65 € HT soit 44 311.98 € TTC
- Honoraires architecte 4 500.00 € HT soit 5 400.00 € TTC
- 

Le coût total HT est de 80 926.65 € soit 97 111.98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DEMANDE** une subvention au titre du Bonus Ruralité auprès de la Région AURA pour l'aménagement pour la sécurisation du parc du tennis pour un montant HT de 80 926.65 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président de la Région AURA ainsi qu'au comptable Public pour sa comptabilité.

.....

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - DENIS - JULIEN-RAOULT - GAGNOT - LAUSSEL  
MRS CUER - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - ROCHETTE - REYMONDON - MÉNARD - MAZZINI

Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : Mme CODATO - CORTIAL - Ms ROUX - MAZZINI MONTCHAUD

**Absent(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Mme CHAUSSIGNANT

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes POUR :	15
Votes CONTRE :	
Abstentions :	

Le Maire,

Eric CUER.



Le secrétaire de séance,